



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marins pêcheurs

Question écrite n° 70360

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la pêche traditionnelle française. Il constate que des directives européennes adoptées récemment visent à agrandir le maillage des filets. Il observe que les décisions européennes sont de plus en plus restrictives et qu'elles pénalisent notre pêche traditionnelle au profit des pêcheurs espagnols. Il relève que dans le même temps, l'Union européenne accorde son concours financier à des initiatives privées qui contribuent à ce que la pêche traditionnelle cède le pas sur la pêche d'élevages artificiels, en conformité avec la volonté de quelques laboratoires de maîtriser à terme l'intégralité de la production piscicole. Il souligne que de telles perspectives laissent augurer la disparition de l'activité des pêcheurs traditionnels avec son lot de suppressions d'emplois et ses répercussions au niveau des activités de production et d'entretien des chalutiers. Dans ces conditions, il demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche ce que le Gouvernement français compte faire pour éviter qu'en France l'activité traditionnelle de la pêche ne soit condamnée et qu'elle soit en mesure d'offrir des perspectives économiques sérieuses pour les régions concernées et les pêcheurs.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70360

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6989